

DGT

Direction Générale
du Travail

**Bilan des contrôles dans les secteurs
prioritaires identifiés par le plan
national de lutte contre le travail illégal
en 2013**

Décembre 2014



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

SOMMAIRE

- 4** Synthèse
- 5** Analyse des contrôles
- 11** Constats d'infraction
- 15** Analyse par secteur d'activité
- 23** Suites globales des contrôles



Préambule

L'année 2013 marque le début de la mise en œuvre du plan triennal 2013-2015 de lutte contre le travail illégal, présenté lors de la commission nationale du 27 novembre 2012.

Si le plan national d'action 2010/2011 de lutte contre le travail illégal, reconduit en 2012, permettait d'appréhender l'activité de contrôle des entreprises dans des secteurs identifiés, le plan 2013/2015 entend avoir une approche globale et s'articule autour de cinq objectifs prioritaires : la lutte contre toutes les formes de travail dissimulé, la lutte contre les fraudes au détachement dans le cadre des prestations de services internationales, le contrôle des opérations de sous-traitance en cascade, le contrôle et la sanction des recours aux faux statuts, la sanction du recours à des étrangers sans titre de travail. Pour autant, l'enquête menée dans le cadre du plan 2010/2011, a été reconduite en 2013 et permet de rendre compte de l'activité des services de contrôle en termes de contrôles dans les secteurs ciblés comme prioritaires (agriculture, hôtel-café-restaurants, bâtiment et travaux publics, services aux entreprises et spectacles vivant et enregistré.).

Le Bilan des contrôles dans les secteurs prioritaires identifiés par le PNLT retrace les activités de contrôles des différentes administrations impliquées dans la lutte contre le travail illégal (hors Police et Gendarmerie). Il est dressé à partir d'une grille d'analyse envoyée à chaque service départemental qui doit alors consolider les indicateurs d'activité pour le département dont il a la charge (*cf. annexe pour méthodologie détaillée*).



Synthèse PNA 2013

En 2013, près de 66 000 établissements relevant des secteurs prioritaires identifiés par le PNLTI ont été contrôlés, soit une hausse de près de 2% par rapport 2012. Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) concentre 46% des contrôles, les hôtels, cafés et restaurants (HCR), 24% et le secteur de l'agriculture, 14%.

Près de 22 000 contrôles d'entreprises ont été effectués lors d'une opération conjointe à plusieurs administrations, soit 33%. En 2012, les opérations conjointes représentaient 23% de l'ensemble des contrôles (près de 15 000 contrôles). En 2013, 39% de ces contrôles conjoints sont réalisés dans le secteur du BTP, 27% dans les HCR et 20% dans le secteur de l'agriculture. Concernant ces opérations conjointes, les acteurs de la lutte contre le travail illégal soulignent la capitalisation engendrée par ces coopérations, tant en termes de mode opératoire qu'en termes d'échanges de bonnes pratiques et de mise en œuvre d'opérations de sensibilisation et de prévention des acteurs économiques sur les risques liés au travail illégal.

L'enquête permet d'estimer à 1 518 le nombre d'entreprises étrangères contrôlées cette année. Ce volume est en hausse de 22 % par rapport à l'an passé (1 247 entreprises étrangères contrôlées en 2012). Ces entreprises représentent 2,3% de l'ensemble des entreprises contrôlées en 2013 (1,9% en 2012). Cette forte augmentation souligne que les agents de contrôle ont renforcé leur vigilance sur les prestations de services internationales, comme l'attestent par ailleurs, les nombreux commentaires qualitatifs des agents de contrôle.

Avec plus de 12 000 entreprises en infraction, soit 18,8% de l'ensemble des entreprises contrôlées, le niveau des constats est stable par rapport à celui observé l'année précédente (18,7% en 2012).

Ce taux global moyen masque toutefois l'hétérogénéité des infractions et des organisations frauduleuses constatées : le travail dissimulé reste l'infraction dominante avec 75% des constats dont 3% pour l'usage de faux statuts. Les constats d'infraction liés au prêt illicite de main-d'œuvre et au marchandage augmentent de 7 points pour s'établir à 18% (11% en 2012). Cette augmentation n'est pas sans lien avec le développement des fraudes aux prestations de service internationales. L'infraction d'emploi d'étrangers sans titre représente 7% des constats, stable par rapport à 2012.

Le montant des redressements effectués dans les secteurs prioritaires s'élève à près de 139 millions d'euros en 2013 alors qu'il était de 126 millions d'euros en 2012.

Résultats globaux nationaux

L'analyse des contrôles

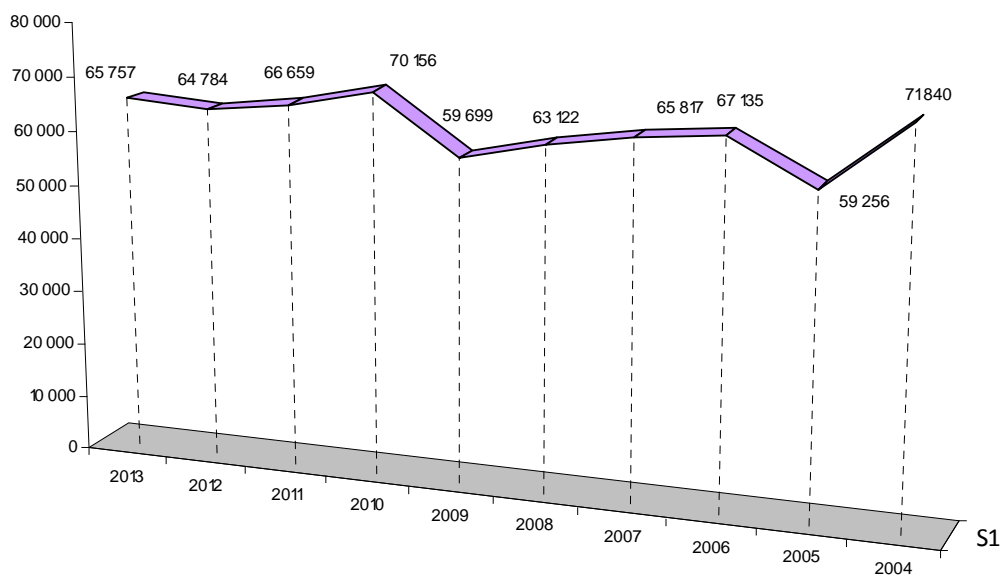
1. Le nombre d'entreprises contrôlées augmente de près de 2% en 2013

1.1. Près de 66 000 entreprises ont été contrôlées dans les secteurs prioritaires

Les agents, tous corps de contrôle confondus hors force de police et de gendarmerie, ont effectué 65 757 contrôles d'entreprises dans les secteurs prioritaires en 2013 (+ 1,5% par rapport à 2012), après les baisses successives constatées en 2012 et 2011.

Cette légère augmentation provient de la dynamique créée par le plan national de lutte contre le travail illégal 2013-2015, qui a à nouveau permis une forte mobilisation des acteurs de la lutte contre le travail illégal en 2013.

Graph 1 : Nombre d'entreprises contrôlées entre 2004 et 2013

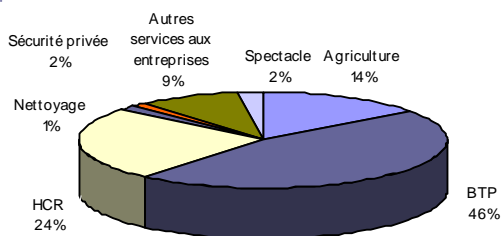


1.2. Le secteur du BTP concentre plus de 45% des établissements contrôlés

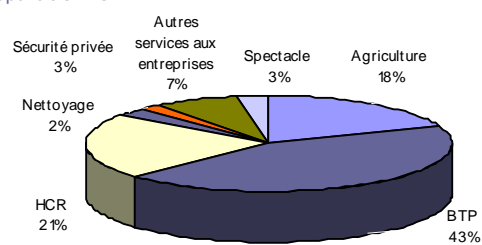
En 2013, le secteur du BTP regroupe 46% des entreprises contrôlées, viennent ensuite ceux du HCR (24%) et de l'agriculture (14%). La hiérarchie des trois secteurs principaux de l'enquête est donc identique à celle des années précédentes. Le secteur des services aux entreprises concentre 12% des entreprises contrôlées dont 2% pour la sécurité privée et 1% pour le nettoyage, puis vient le secteur du spectacle avec également 2% des contrôles effectués.

Graph 2 : Répartition sectorielle des contrôles dans les secteurs prioritaires (%)

Répartition 2013



Répartition 2012



2. Croissance du nombre d'entreprises contrôlées dans le cadre du CODAF

Le concept d'opérations décidées dans le cadre du CODAF doit s'entendre dans une acception large de contrôles coordonnés, c'est-à-dire des contrôles effectués par au moins deux administrations distinctes. Il en est ainsi, notamment, de ceux engagés entre les services de l'Urssaf et l'inspection du travail sur la base de la charte nationale de coopération entre l'Etat et l'Acoss en 2005¹.

2.1. Un tiers des contrôles ont été effectués en opération conjointe

En 2013, 33% des entreprises contrôlées le sont dans le cadre du CODAF ou d'un partenariat inter-administration², sans que l'on puisse statistiquement les distinguer dans cette enquête.

¹ L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), la Direction des relations du travail (DRT) et la Délégation interministérielle à la lutte contre le travail illégal (DILTI) se sont engagées, par la signature dès 2005 d'une charte nationale de coopération, à davantage encadrer et renforcer les relations entre leurs services territoriaux respectifs en matière de lutte contre le travail illégal. Cette charte a ensuite été déclinée par plusieurs instructions venues en préciser le contenu et servant de référence à son évaluation annuelle. La coopération entre les services de l'URSSAF et ceux de la DIRECCTE a été poursuivie pour 2013, avec la participation des services de la MSA par la signature de l'instruction DGT-DNLF-ACOSS-MSA n° 2013-7 du 29 mars 2013 relative à la lutte contre le travail illégal et à la poursuite de la coopération entre les DIRECCTE, les URSSAF et les Caisses de mutualité sociale agricole.

² Les contrôles initiés dans le cadre du Comité incluent les coopérations avec les forces de l'ordre quand elles sont faites avec un service de contrôle enquêteur, bien que les contrôles exclusivement effectués par les forces de l'ordre n'apparaissent pas dans cette enquête.

Tableau 1 : Répartition des entreprises contrôlées par secteur d'activité en 2013 (en nb et en %)

Par secteurs d'activités	Total 2013	dont Comité	en %	dont Hors Comité	en %
Agriculture	9 495	4 358	46%	5 137	54%
BTP	30 048	8 493	28%	21 555	72%
HCR	16 028	5 828	36%	10 200	64%
Services aux entreprises	7 739	2 436	31%	5 303	69%
<i>Sécurité privée</i>	1 124	266	24%	858	76%
<i>Nettoyage</i>	779	148	19%	631	81%
<i>Autres services aux entreprises</i>	5 836	2 022	35%	3 814	65%
Spectacle	1 413	406	29%	1 007	71%
<i>Spec. Vivant</i>	1 164	358	31%	806	69%
<i>Spec. Enregistré</i>	249	48	19%	201	81%
<i>Autres</i>	1 034	180	17%	854	83%
Total des secteurs prioritaires	65 757	21 701	33%	44 056	67%

Le nombre de contrôles organisés dans le cadre du comité est en forte augmentation et passent de 14 985 en 2012 à 21 701 en 2013.

Le taux d'opérations conjointes organisées dans le cadre d'un comité qui oscillait, depuis 2006, de 20% à 24%³ atteint son niveau le plus élevé en 2013.

Tableau 2 : Répartition des entreprises contrôlées dans et hors cadre du comité entre 2004 et 2013

Nombre d'entreprises contrôlées	Total	dont Comité opérationnel	en %	dont Hors Comité	en %
2013	65 757	21 701	33,0%	44 056	67,0%
2012	64 784	14 985	23,1%	49 799	76,9%
2011	66 659	14 900	22,4%	51 759	77,6%
2010	70 156	14 558	20,8%	55 598	79,2%
2009	59 699	11 919	20,0%	47 780	80,0%
2008	63 122	13 783	21,8%	49 339	78,2%
2007	65 817	15 730	23,9%	50 087	76,1%
2006	67 135	13 908	20,7%	53 227	79,3%
2005	59 256	10 607	17,9%	48 649	82,1%
2004	71 840	10 118	14,1%	61 722	85,9%

³ 21% en 2006, 24% en 2007, 22% en 2008, 20% en 2009, 21% en 2010, 22% en 2011 et 23% en 2012.

Au delà des données chiffrées, les retours qualitatifs montrent l'intérêt de la coopération interservices :

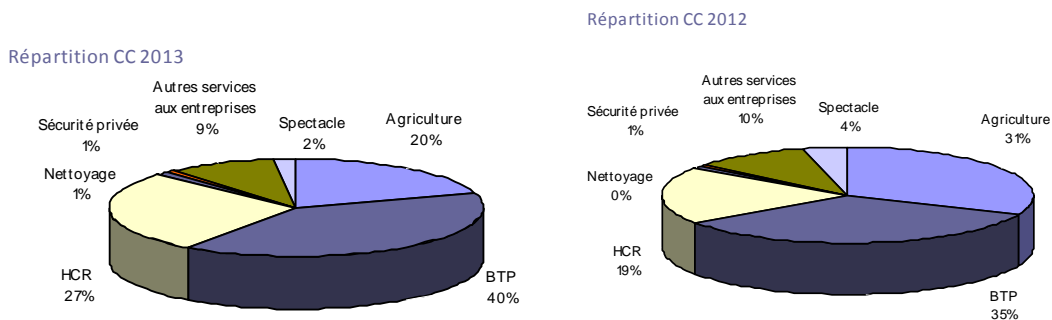
- la coopération entre administrations, au moment du contrôle, favorise la variété des interventions et la multiplicité des acteurs ; elle permet de mener des actions intégrant un nombre conséquent d'agents dans des délais qui peuvent être courts, d'élargir les champs d'investigation, les plages horaires et le nombre d'entreprises contrôlées simultanément ;
- a priori ou a posteriori des contrôles, elle enrichit notamment les pistes de recherche, les investigations et par là même le ciblage. Elle permet une meilleure efficacité des recouvrements sociaux ;
- en outre, ces contrôles exercent indéniablement un fort effet pédagogique et dissuasif sur les professionnels contrôlés. C'est une des raisons pour laquelle il y a souvent une collaboration étroite avec la presse quotidienne régionale qui révèle fréquemment ces opérations d'envergure pour renforcer la « peur du gendarme » et engendrer un effet de dissuasion des comportements de fraude⁴.

Cependant et comme cela a été souligné les années précédentes, les agents de contrôle continuent également d'effectuer des actions plus modestes mais plus nombreuses et plus réactives. En effet, la difficulté d'effectuer des contrôles dits « d'envergure » dans lesquels un très grand nombre d'agents de contrôle sont mobilisés ce qui peut entraîner des risques de « fuite », se double du risque de « disproportionnalité » entre l'affichage de l'investissement des pouvoirs publics et l'absence de fraude détectée.

2.2. Le BTP concentre 40% des opérations conjointes

En 2013, près de 4 400 contrôles ont été recensés dans le secteur de l'agriculture, parmi ceux-ci 46% relèvent d'opérations conjointes. Le secteur de l'agriculture regroupe 20% des opérations conjointes en 2013 (contre 31% en 2012).

Graphe 3: Répartition sectorielle des opérations conjointes (%)



En part relative, le secteur du BTP recense le plus grand nombre d'opérations conjointes. En effet, 40% des contrôles conjoints sont menés dans ce secteur. Le nombre d'opérations conjointes dans le secteur du BTP est en forte augmentation et passe 4 907 en 2012 à 8 493 en 2013. Cette forte augmentation est à lier notamment à l'action de contrôle d'envergure menée les 25 et 26 juin 2013.

⁴ Source : « Fraude sociale et dispositif de répression » n° 2007-01 - septembre 2007- Acoss.

En outre, la perception du développement de la prestation de service internationale dans ce secteur a été un facteur incitatif à plus de vigilance, et par suite à plus de contrôles⁵.

Le volume d'opérations conjointes dans le secteur des HCR est de l'ordre de 5 800 en 2013, volume en forte hausse par rapport à 2012 (+3 000 opérations). C'est la hausse du nombre de contrôles conjoints qui « tire » la croissance des contrôles dans ce secteur (+15% de contrôles dans ce secteur, mais -8% de contrôles hors opérations conjointes).

Avec plus de 2 400 contrôles conjoints, le secteur des services aux entreprises concentre 12% des contrôles conjoints en 2013. Dans le sous-secteur des services aux entreprises, hors sécurité et nettoyage, 35% des contrôles se font dans le cadre du comité, 24% dans la sécurité privée et 19% dans le nettoyage. Les entreprises contrôlées, hors et dans le cadre des opérations conjointes, dans ce large secteur des services est stable par rapport à 2012. C'est la catégorie « autre » qui concentre le plus grand nombre de contrôles.

D'un niveau beaucoup plus faible, le volume des contrôles conjoints pour le secteur du spectacle se situe à 400 opérations en 2013 (550 en 2012, 500 en 2011, 287 en 2010). Après trois années de hausse consécutive, le volume d'entreprises contrôlées dans ce secteur diminue.

Les contrôles hors secteurs prioritaires ne sont pas comptabilisés dans l'enquête, ou à un niveau tel qu'il n'est pas significatif de l'activité des services. Pour autant, il y a toujours de nombreux exemples dans les remontées des services de contrôle ou dans les articles de la presse locale et régionale qui expriment la diversité des secteurs contrôlés au titre du travail illégal.

Ainsi, si l'action des services reste concentrée sur des secteurs tels que l'agriculture, les HCR et le BTP en 2013, les synthèses de l'inspection du travail évoquent très largement les secteurs ayant des spécificités locales (forêt, foire/exposition, marchés).

Les constats émis les années précédentes restent plus que jamais d'actualité en 2013 : « l'élargissement du champ d'investigation lors des contrôles de travail illégal porte également sur l'analyse plus systématique des conditions d'emploi et de rémunération. La rémunération en deçà des seuils minimaux ou indépendante des horaires réellement effectués est un constat récurrent. Les conditions d'hébergement indignes, les abus de vulnérabilité, les manquements aux principes élémentaires de sécurité se retrouvent régulièrement dans ces synthèses, avec une réflexion plus prégnante sur la causalité entre travail illégal et accidents du travail. Enfin, les conséquences économiques du travail illégal prennent une importance qui jusqu'à maintenant apparaissait moins (notion de concurrence déloyale entre entreprises, principe de compatibilité entre le prix d'une prestation dans le cadre de la prestation internationale notamment et son impossibilité d'honorer, dans ces conditions, le paiement des minimums légaux requis, sous facturation des heures réellement effectuées, exonération totale du paiement des cotisations sociales etc.) »⁶.

3. Plus de 1 500 entreprises étrangères ont été contrôlées

En 2013, selon les résultats de cette enquête, 1 518 entreprises étrangères ont été contrôlées soit un niveau supérieur de plus de 250 contrôles à celui de 2012, équivalent à une hausse de 22%. Cette hausse s'explique assurément par le développement de la prestation de service internationale sur le territoire national, dont un indicateur de visibilité est le nombre de déclarations effectuées par les entreprises étrangères. Le taux d'entreprises étrangères contrôlées sur le nombre total d'entreprises contrôlées dans les secteurs prioritaires est de 2,3% en 2013 (1,9% en 2012 et 1,7% en 2011⁶). Les deux tiers des contrôles ont été effectués dans le secteur du BTP (67%).

⁵ cf. rapport sur les déclarations de détachement d'entreprises prestataires de services en 2013 – DGT – Décembre 2013.

⁶ cf bilan des contrôles du plan national d'action en 2010/2011.

Les commentaires qualitatifs des services de contrôle font de plus en plus référence aux prestations de services internationales et à la sous-traitance, qui peuvent donner lieu à des dérives.

Tableau 3 : Les entreprises contrôlées de nationalité étrangère

En nombre et pourcentage	Total	Taux	dont				
			Agr	BTP	HCR	Spect.	Services
2004	248	0,4%	51	162	12	23	n.d.
2005	562	1,0%	86	376	7	40	n.d.
2006	1 236	1,8%	91	509	46	208	n.d.
2007	1 608	2,5%	164	1 229	48	167	n.d.
2008	1 059	1,7%	62	849	115	21	n.d.
2009	1 090	2,0%	147	837	73	24	n.d.
2010	1 688	2,4%	212	1116	78	39	221
2011	1 136	1,7%	190	709	98	26	113
2012	1 247	1,9%	188	726	84	83	144
2013	1 518	2,3%	130	1024	59	21	284

4. Les contrôles ne sont pas le seul mode d'intervention de lutte contre le travail illégal

Au-delà des contrôles proprement dits, il convient de mentionner les nombreuses actions spécifiques de prévention mises en place au niveau national et dans les départements pour endiguer les comportements frauduleux. Ces actions se structurent autour :

- d'une réflexion autour des chartes de bonne conduite ;
- de la mise en place d'actions de sensibilisation et d'information ;
- de campagnes de prévention ;
- et de campagnes d'information (presse, CCI, sites internet ...).

Les observations rapportées par les agents évoquent positivement les effets des actions de prévention partenariales.

Les constats d'infraction

***Avertissement :** Les données statistiques recueillies dans cette enquête concernent les données d'activité des agents de contrôle, mêlant délinquance observée et délinquance recherchée. Aussi, le taux d'infraction des entreprises contrôlées (et son évolution) ne traduit pas tant le niveau de fraude que la pertinence de ciblage des contrôles. En outre, les constats recensés sont dépendants du volume des salariés des entreprises contrôlées, engendrant une surévaluation de certains constats. Certaines évolutions sont alors peu significatives. En raison de la différence de concepts des administrations sur cette variable et de la difficulté à différencier dans les questionnaires les non réponses des réponses nulles, cette statistique repose sur un échantillon de réponses dites « qualifiées »⁷.*

1. Le taux d'infraction des entreprises contrôlées est de plus de 18%

En 2013, l'enquête recense près de 12 343 entreprises en infraction aboutissant à un taux d'infraction moyen par entreprise contrôlée de 18,8% (18,7% en 2012, 16,2% en 2011, 15,7% en 2010, 14,7% en 2009). Ce maintien du taux d'infraction à un taux de plus de 18%, du fait même qu'il s'agit de statistiques d'activité de services de contrôle, peut tout autant être attribué à un bon ciblage des contrôles des inspections qu'à une importante vigilance sur les pratiques de fraude en vigueur.

Le taux d'infraction de l'inspection du travail, qui concentre près de la moitié des contrôles et qui, par conséquent, a une influence forte sur la moyenne nationale, s'établit à 19% (21% en 2012). Les taux d'infraction des autres corps de contrôle se situent entre 2 et 16%. Cet écart s'explique probablement par la différence de perception de la fraude qu'ont les différents services de contrôle, pour renseigner cette enquête. La notion d'entreprise en infraction peut, en effet, couvrir à la fois des manquements sans que l'intentionnalité de la fraude soit réellement démontrée, et pour lesquels les suites données aux constats vont plutôt vers la régularisation d'emploi ou la lettre d'observation ou des manquements strictement liés à des constats de travail illégal qui engagent des suites plus répressives. Pour autant, par administration, les taux sont assez stables d'une année sur l'autre.

Concernant les constats par secteur, le BTP qui représente 46% des entreprises contrôlées dans cette enquête, comptabilise cette année près de 5 300 entreprises en infraction. Le taux d'entreprises contrôlées en infraction est de 17,6%, quasiment stable comparé à 2012 (18,1%).

Avec près d'un quart des contrôles effectués dans les HCR, 4 028 entreprises contrôlées étaient en infraction en 2013, soit un taux d'infraction de 25% (26% en 2012 et 22% en 2011).

Représentant en 2013, 14% des contrôles effectués, l'agriculture, où un peu plus de 1 000 entreprises contrôlées ont été en infraction, a un taux d'infraction de 10,9%, stable comparé à l'année précédente. Ce taux reste inférieur à la moyenne des secteurs prioritaires.

Avec 7 700 entreprises contrôlées, le secteur des services aux entreprises connaît un taux de constat d'infractions de près de 18,5%. Ce dernier masque des taux d'infraction très différents dans chaque sous-secteur et fluctuant sur la période de référence :

- 32% pour le sous-secteur de la sécurité privée (28% en 2012, 25% en 2011, 20% en 2010) ;
- 21% pour le sous-secteur du nettoyage (23% en 2012, 19% en 2011, 20% en 2010);
- 15% pour les autres services aux entreprises (13% en 2012, 17% en 2011, 13% en 2010).

⁷ Il s'agit des questionnaires dont le remplissage semble cohérent et fiable sur l'ensemble de leurs variables (nombre d'entreprises contrôlées, nombre d'entreprises en infraction et nombre de salariés ventilés par catégorie d'infractions).

Tableau 4 : Nombre d'entreprises en infraction, entre 2010 et 2013

Par secteur d'activité	2013	2012	2011	2010
Agriculture	1 039	1 319	1 266	1 212
BTP	5 297	5 093	3 953	4 499
HCR	4 028	3 644	3 547	3 742
Services aux entreprises	1 431	1 391	1 726	1 179
<i>Sécurité privée</i>	364	502	390	319
<i>Nettoyage</i>	164	259	211	172
<i>Autre</i>	903	630	1 125	706
Spectacle	283	328	274	277
<i>Spectacle vivant</i>	225	294	247	247
<i>Spectacle enregistré</i>	58	34	27	30
Autres	265	340		
TOTAL	12 343	12 115	10 766	10 909

2. Le travail dissimulé représente près des trois quarts des infractions constatées dans le champ de l'enquête

Une structure des infractions légèrement différente des années précédentes qui se caractérise par :

- **La domination très marquée de l'infraction concernant le travail dissimulé par non ou sous déclaration des salariés hors faux statut (72%).** Ce taux confirme le poids majeur du travail dissimulé dans les infractions de travail illégal relevées.

Le travail dissimulé concerne souvent des cas de sous déclaration de salariés (qu'il s'agisse d'une partie de l'effectif salarié ou d'une partie des heures travaillées), par définition plus chronophage à contrôler que les cas de non déclaration totale.

- **la présence de l'infraction liée aux faux statuts qui représente 3% des infractions,** alors qu'en 2012, celle-ci représentait 7% de l'ensemble des infractions. Cette catégorie comprend traditionnellement les infractions liées aux faux stagiaires, aux faux bénévoles ou aux faux indépendants auxquelles viennent s'ajouter, depuis la création du régime de l'auto-entrepreneur, les infractions inhérentes à ce nouveau régime.

- **un accroissement de la part relative des infractions liées au prêt illicite de main d'œuvre et au marchandage qui s'établit à 18% en 2013 (11% en 2012).** Les agents sont régulièrement confrontés à la problématique du prêt illicite de main d'œuvre et du marchandage. Les investigations des corps de contrôle sont rendues complexes par les difficultés à qualifier les infractions, à démonter les rouages sophistiqués mis en œuvre et le temps important à consacrer pour l'établissement des procédures. Cependant, cette année est marquée par **une vigilance accrue et une grande implication des corps de contrôle sur la thématique des fraudes complexes et cela en conformité avec le PNLTI 2013-2015.**

- **et, la stabilité de l'infraction liée à l'emploi d'étranger sans titre de travail (7%).**

Comme les années précédentes, beaucoup de retours qualitatifs portent sur les contrôles classiques de travail illégal et mentionnent que les infractions constatées dans les procès-verbaux sont constituées par du travail dissimulé et principalement par de la dissimulation d'emploi salarié (dissimulation intentionnelle de tout ou partie d'un emploi salarié : absence de déclaration préalable à l'embauche, absence de bulletin de paie, mention sur le bulletin de paie d'un nombre d'heures de travail inférieur à celui réellement effectué hors application d'une convention ou d'un accord d'annualisation du temps de travail). Elles dénoncent, entre autre, l'absence de tenue de système de décompte des heures accomplies par les salariés, les plannings horaires étant affichés dans les établissements mais ne reflétant pas toujours les horaires réellement effectués par les salariés.

Les cas d'usage de statuts d'emploi non conformes à la relation de subordination existant entre l'employeur et l'employé continuent d'être également relevés dans les commentaires qualitatifs. Le recours abusif aux faux statuts est évoquée au travers de situations telles que de jeunes travailleurs non déclarés testés par l'employeur avant la période d'apprentissage, des stages de complaisance, du faux bénévolat, familial ou non, et la multiplication des faux travailleurs indépendants parmi lesquels les auto-entrepreneurs. Pour ces derniers, sont dénoncés les cas d'anciens employés continuant à travailler dans l'entreprise sous ce régime, le fait que l'employeur impose, comme condition préalable à l'emploi, l'obligation « aux nouvelles recrues de se déclarer en micro entreprise ».

Dans la continuité des constats faits en 2012, la prestation de services internationale engendre de plus en plus de signalements des services. Sont alors relatées des situations de prêt de main d'œuvre triangulaire

où le titulaire du marché conclut des contrats de prêt de main d'œuvre avec plusieurs entreprises et dont le lien de subordination du salarié est transféré sur l'une d'elles, ou la situation de salariés non rémunérés aux conditions légales nationales mais selon les critères de leur pays d'origine ou encore des conditions de travail exposant les salariés à une réelle dangerosité.

Tableau 5 : Structure des types d'infraction de 2007 à 2013 (%)

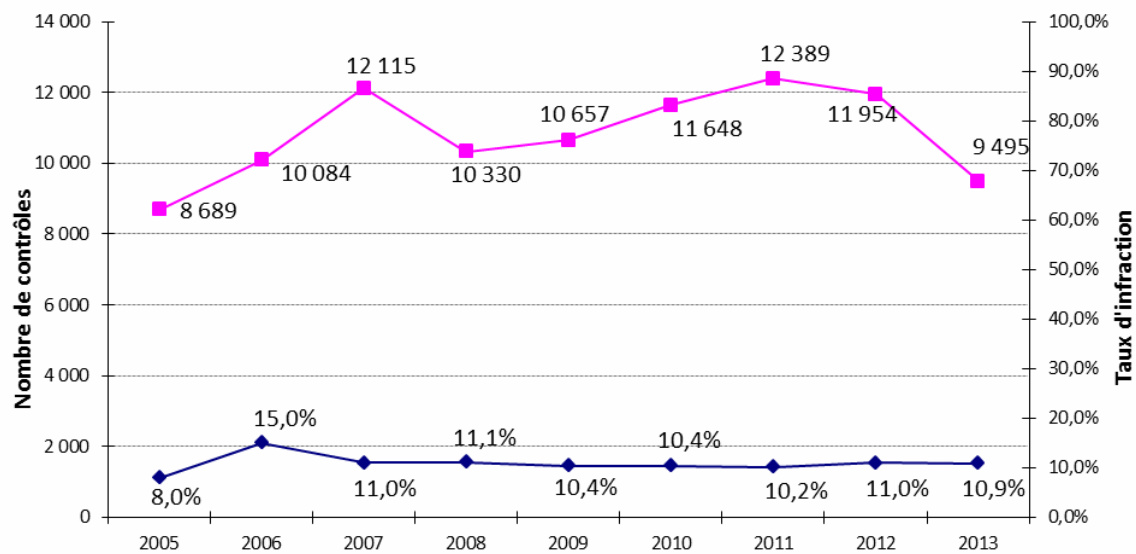
	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Travail Dissimulé	72%	72%	75%	76%	74%	74%	66%
Faux statuts	3%	7%	4%	6%	4%	4%	6%
Prêt illicite de main-d'oeuvre & marchandage	18%	11%	11%	10%	8%	9%	14%
Emploi d'étrangers sans titre de travail	7%	7%	9%	8%	13%	12%	14%
Abus CDD d'usage	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Fraudes au revenu de remplacement	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%
Absence licence entrepreneur	0%	1%	1%	0%	0%	0%	0%

Analyse par secteur d'activité

L'agriculture : diminution du nombre des contrôles en 2013

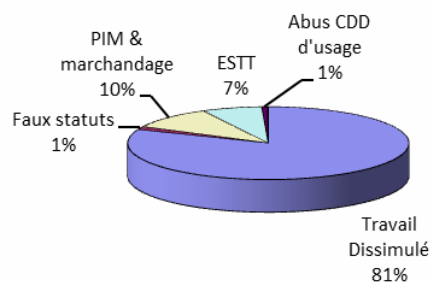
En 2013, le nombre de contrôles effectués dans le secteur de l'agriculture s'élève à près de 9 500 (-21% par rapport à 2012). Le taux d'infraction est stable, autour de 11%, depuis plusieurs années.

Graphe 4 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % dans l'agriculture entre 2005 et 2013



Le constat d'infractions sur les entreprises agricoles est légèrement différent de celui observé en 2012: si le travail dissimulé demeure l'infraction la plus constatée - avec huit salariés sur dix concernés par les infractions de travail dissimulé, les infractions liées aux faux statuts ne concernent plus qu'un pourcent des entreprises contrôlées, contre 14% en 2012. L'infraction d'emploi d'étranger sans titre de travail passe de 3 à 7%. La part des constats d'infractions de prêt illicite de main-d'œuvre et de marchandage est en augmentation est passé de 2% en 2012 à 10% en 2013.

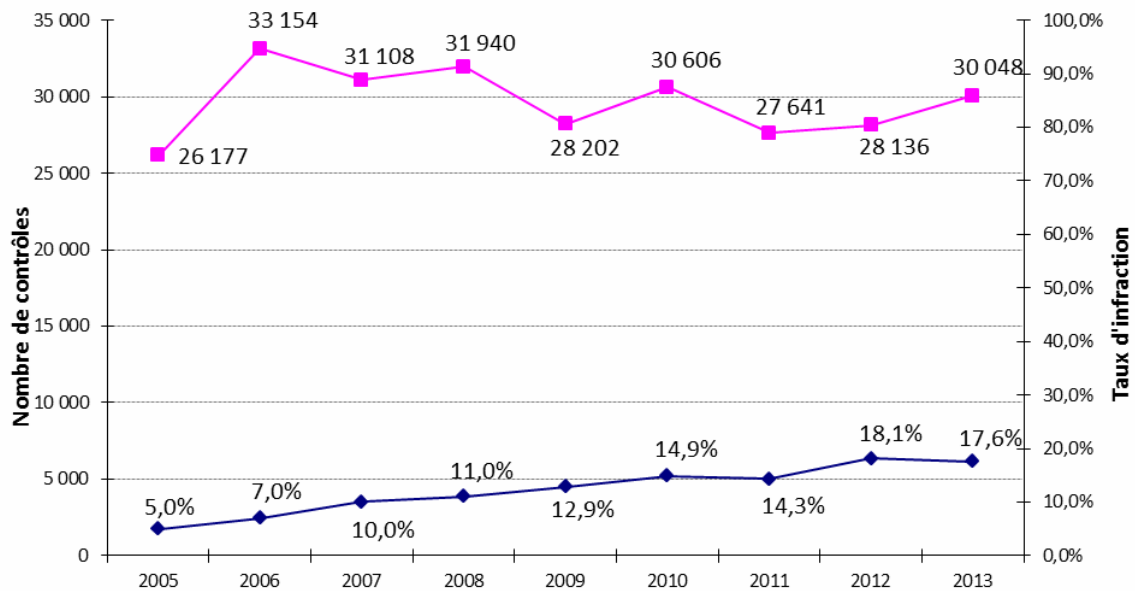
Graphe 5 : Structure des infractions en 2013 dans le secteur agricole (%)



Le bâtiment et travaux publics – hausse des entreprises contrôlées

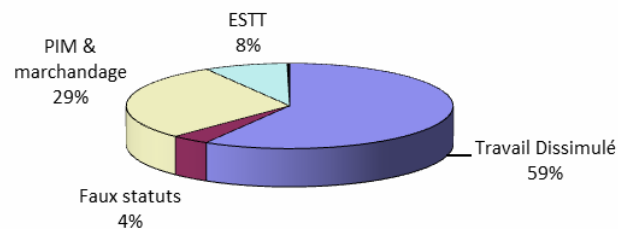
Le nombre de contrôles dans le BTP augmente fortement pour s'établir à plus de 30 000 en 2013. Le taux de constat d'infraction est stable entre 2012 et 2013, et s'établit à près de 18%.

Graphe 6 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % du BTP, entre 2005 et 2013



La répartition des infractions dans le secteur est proche de celle décrite depuis 2006 avec une infraction majoritaire, le travail dissimulé. En revanche, la part de prêt illicite de main d'œuvre et marchandage augmente fortement passant de 16% en 2012 à 29% en 2013. La part des infractions d'emploi d'étranger sans titre de travail s'établit à 8% (contre 13% en 2012).

Graphe 7 : Structure des infractions en 2013 dans le secteur du BTP (%)



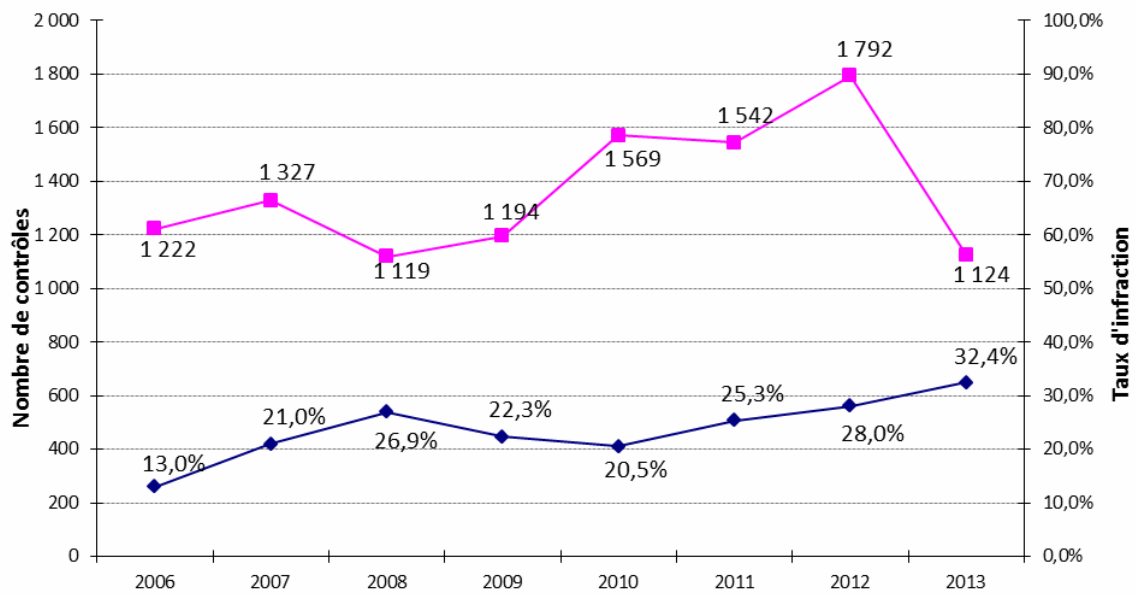
Le secteur des services aux entreprises représente 12% de l'ensemble des entreprises contrôlées

En 2012, le nombre d'entreprises contrôlées dans le secteur des services aux entreprises est de 7 739, soit 12% de l'ensemble des entreprises contrôlées et le taux de constat d'infraction moyen est de près de 18,5%. Les trois quarts des contrôles s'effectuent dans les services aux entreprises hors sécurité et nettoyage, 15% dans le secteur de la sécurité privée et 10% dans le secteur du nettoyage.

Services de sécurité privée

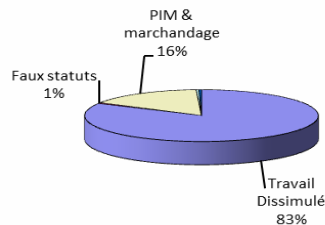
Avec plus de 1 100 contrôles, le nombre de contrôles effectués dans ce sous-secteur est en forte baisse par rapport à l'année précédente. Le taux d'infraction des entreprises contrôlées est en hausse de près de 4 points et atteint son plus haut niveau en 2013, en raison sans doute d'un meilleur ciblage des contrôles.

Graphe 8 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % de la sécurité privée entre 2006 et 2013



2013 montre une ventilation très différente de celle observée précédemment avec un poids de 83% pour les infractions de travail dissimulé.

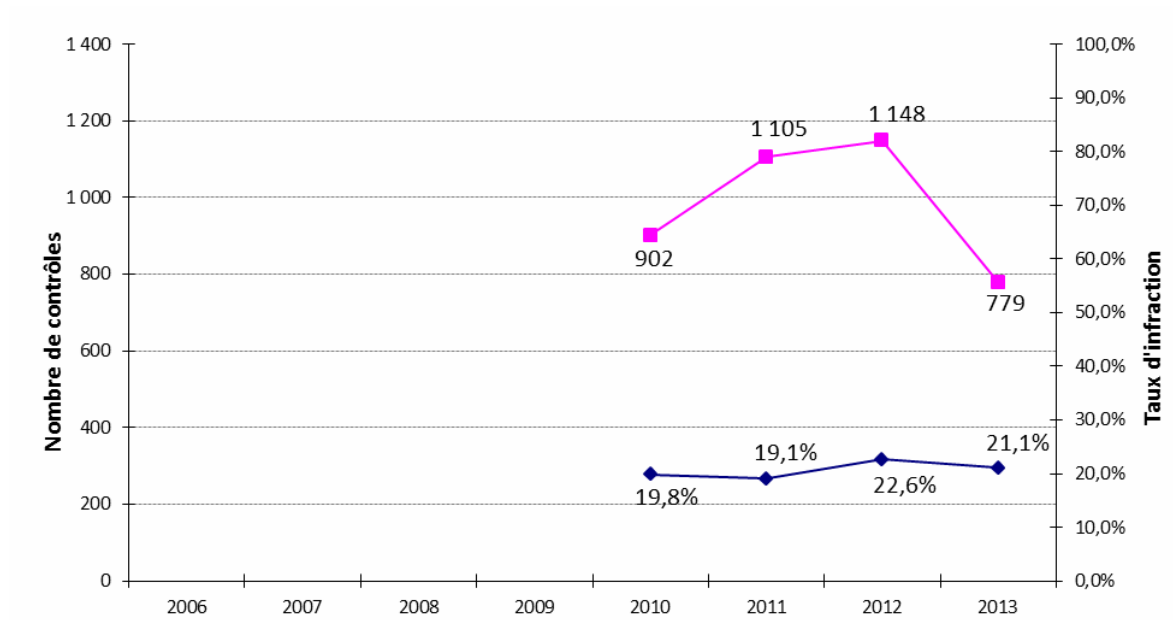
Graphe 9 : Structure des infractions en 2013 dans la sécurité privée (%)



Services de nettoyage

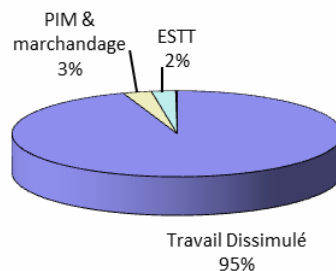
En 2013, le nombre de contrôles dans ce sous-secteur est d'environ 800 et le taux d'infraction de plus de 21%.

Graphe 10 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % les services du nettoyage entre 2010 et 2013



L'infraction dominante pour les entreprises contrôlées en 2013 est celle de travail dissimulé (95%). L'infraction d'emploi d'étranger sans titre de travail concentre 2% des infractions et celle de prêt illicite de main-d'œuvre et du marchandage, 3%.

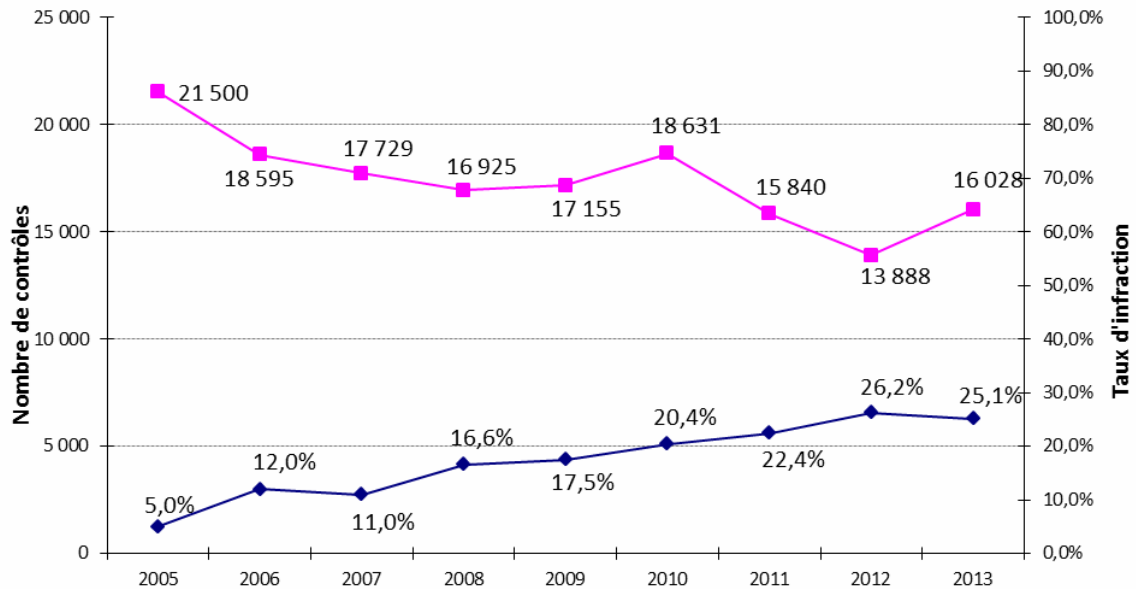
Graphe 11 : Structure des infractions en 2013 dans le secteur du nettoyage (%)



Le secteur des HCR – un nombre de contrôles en hausse en 2013

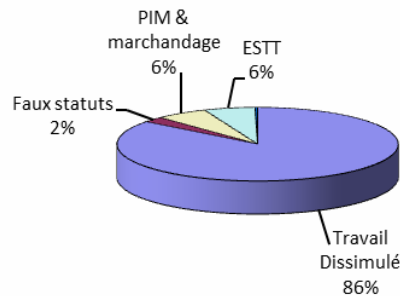
Le nombre de contrôles, dans les HCR, est en hausse de plus de 2 000 contrôles et se situe à 16 000 établissements contrôlés. Le taux d’infraction est quasiment stable et s’établit à 25%.

Graphe 12 : Evolution du nombre de contrôles et constats d’infraction en % des HCR, entre 2005 et 2013



Le travail dissimulé reste l’infraction principale (86%), suivie par l’infraction d’étranger sans titre de travail et de prêt illicite de main-d’œuvre et du marchandage (6% chacune), vient ensuite l’infraction sur les faux statuts (2%). Cette répartition est sensiblement différente de celles constatées les années précédentes.

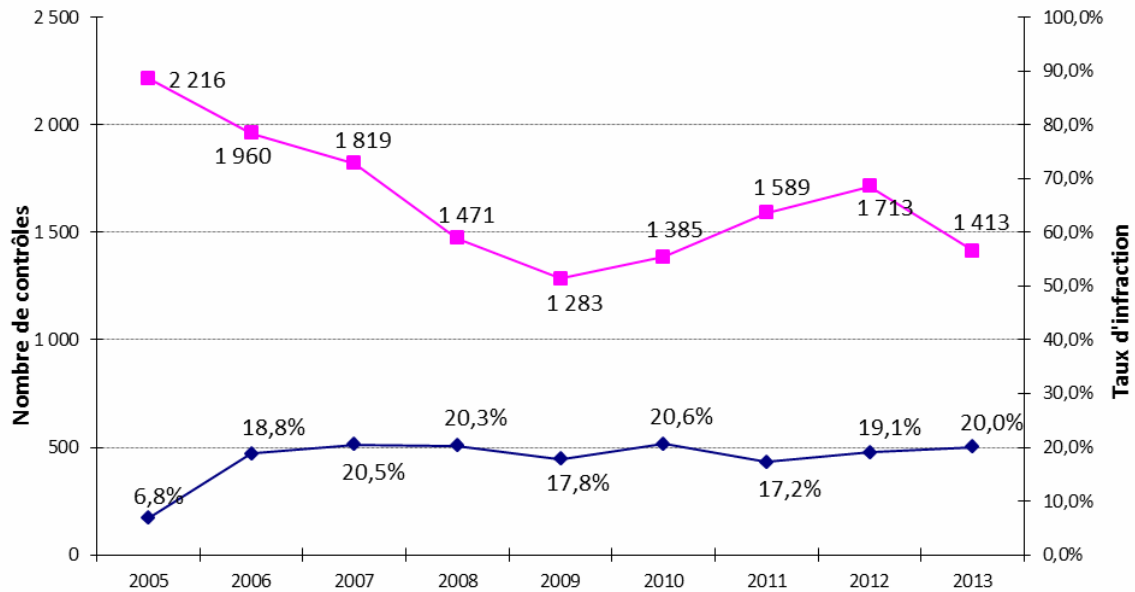
Graphe 13 : Structure des types d’infraction en 2013 dans le secteur des HCR (%)



Le spectacle vivant et enregistré – des contrôles toujours en hausse

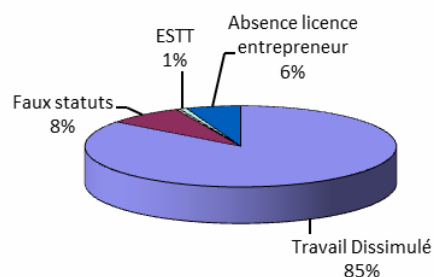
Plus de 1 400 contrôles ont été effectués dans l'ensemble de ce secteur en 2013, en baisse comparée à 2012. Le spectacle vivant représente plus de 8 contrôles sur 10 dans le secteur du spectacle en 2013 (82%). Le taux de constats d'infraction des établissements contrôlés est de 20%.

Graphe 14 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % des spectacles entre 2005 et 2013



Le travail dissimulé reste l'infraction principale (85%), suivie par celle des faux statuts (8%). L'infraction d'étranger sans titre de travail représente 1% des infractions. Spécifique au secteur du spectacle, l'infraction concernant l'absence de licence d'entrepreneur de spectacle est de 6%.

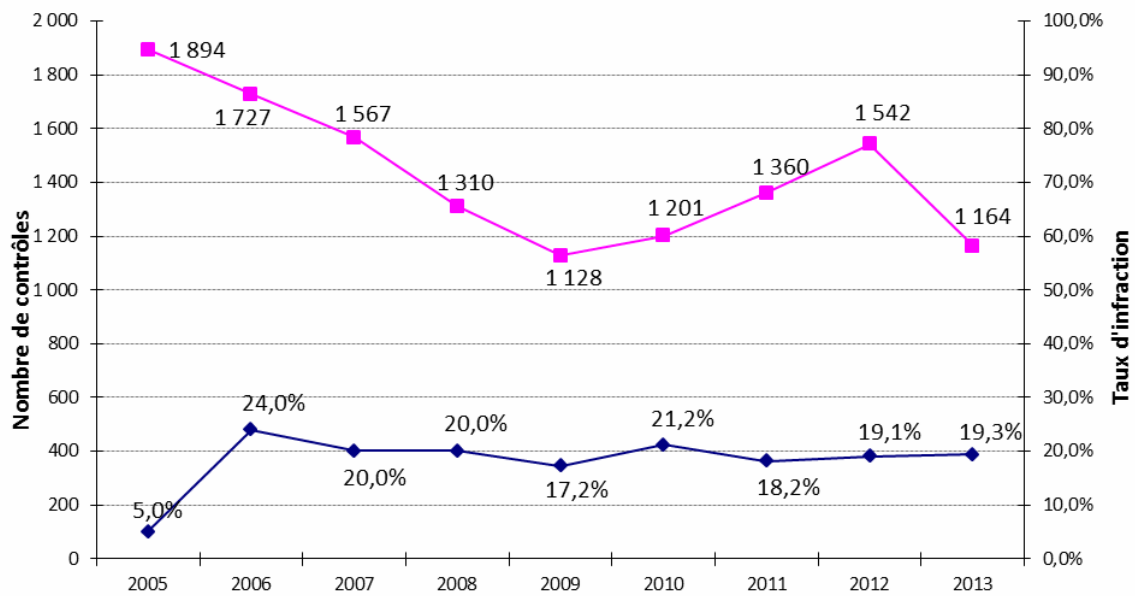
Graphe 15: Structure des types d'infraction en 2013 dans le secteur des spectacles (%)



Le spectacle vivant

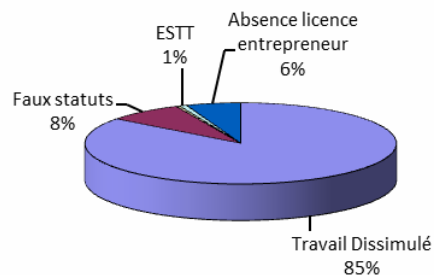
Pour la première fois depuis 4 ans, les contrôles des entreprises dans ce secteur sont en baisse (1 164 entreprises contrôlées en 2013, contre 1 542 en 2012). Le taux d'infraction sur les entreprises contrôlées est de 19%, stable par rapport à l'année précédente.

Graphe 16 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % du spectacle vivant entre 2005 et 2013



L'infraction principale reste, comme l'an passé, le travail dissimulé à (85%), vient ensuite les faux statuts (6%) et l'absence de licence d'entrepreneur (6%).

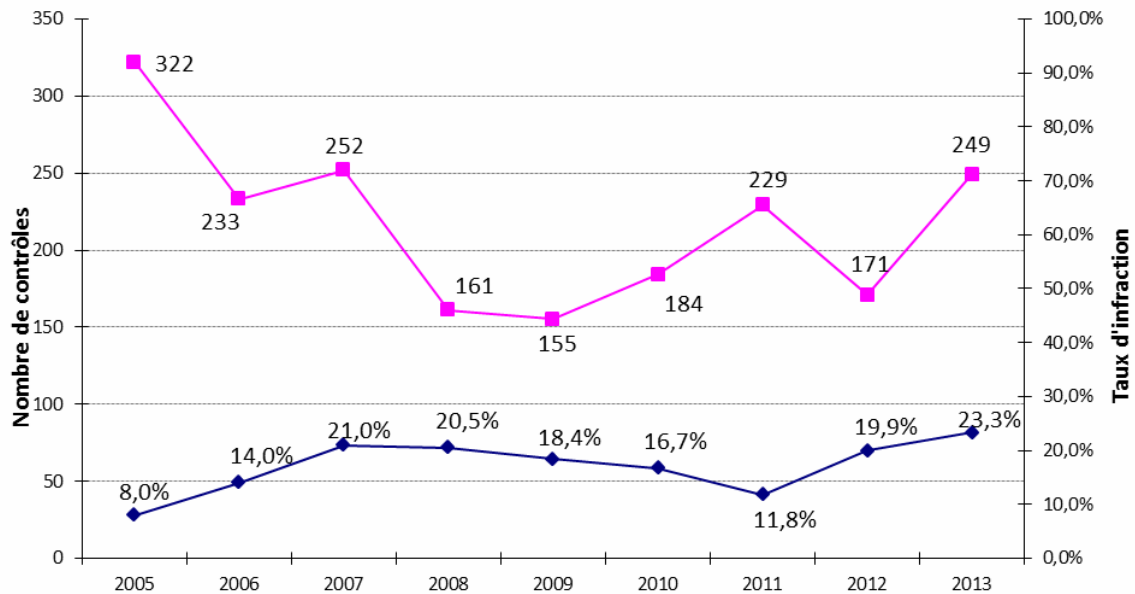
Graphe 17: Structure des types d'infraction en 2013 dans le spectacle vivant (%)



Le spectacle enregistré

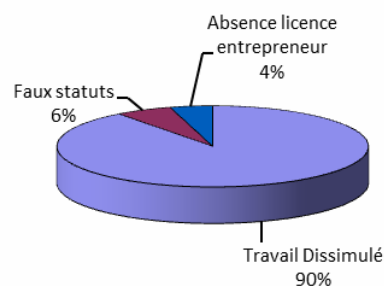
Le faible nombre de contrôles effectués dans ce secteur réduit la portée de l'analyse statistique que l'on peut faire. Néanmoins, les contrôles seraient en hausse en 2013. Le taux de constats d'infraction est en hausse et se situe autour de 23%.

Graphe 18 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % du spectacle enregistré entre 2005 et 2013



Le faible nombre des constats sur lesquels elles portent limite considérablement la lecture des infractions constatées et rend l'évolution très accidentée. En 2013, le poids du travail dissimulé est de 90%.

Graphe 19 : Structure des types d'infraction en 2013 dans le secteur du spectacle enregistré (%)



Suites globales des contrôles

Près de 139 M€ de redressements sociaux en 2013

Le montant des redressements effectués dans les secteurs prioritaires en 2013, s'élève à 138,7 millions d'euros, soit une croissance de 10% comparée à l'année précédente.

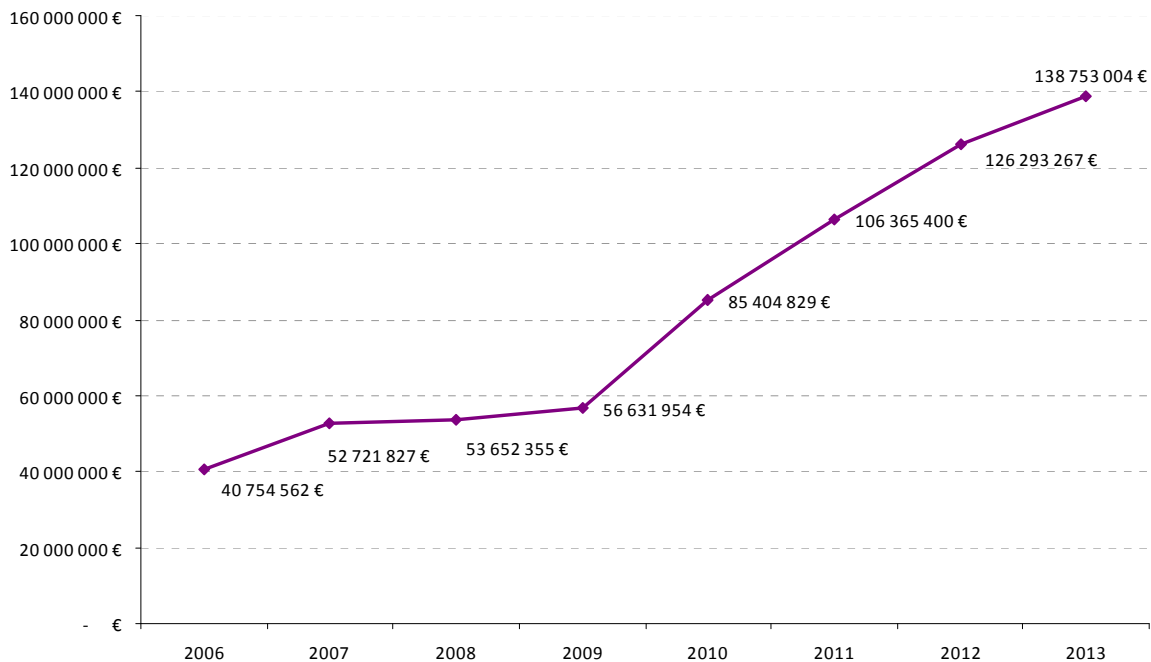
Tableau 6 : Evolution du montant des redressements depuis 2010 (en euros)

Par secteur d'activité	Montants des redressements notifiés			
	2013	2012	2011	2010
Agriculture*	8 412 471 €	7 280 028 €	6 246 064 €	2 064 800 €
BTP	78 138 299 €	62 434 637 €	56 716 937 €	38 831 998 €
HCR	21 894 270 €	21 520 952 €	10 401 897 €	23 889 090 €
Services aux entreprises	28 302 097 €	30 274 009 €	31 499 631 €	18 790 423 €
<i>Sécurité privée</i>	17 271 488 €	18 538 018 €	14 113 007 €	13 167 592 €
<i>Nettoyage</i>	3 157 742 €	1 990 494 €	2 856 689 €	2 826 622 €
<i>Autre</i>	7 872 867 €	9 755 454 €	14 529 935 €	2 796 209 €
Spectacle	2 005 867 €	4 783 641 €	1 500 871 €	1 828 518 €
TOTAL	138 753 004 €	126 293 267 €	106 365 400 €	85 404 829 €

* Sources ACOSS et MSA.

Les montants de redressements effectués dans les secteurs prioritaires sont en constante augmentation et ont un rythme de croissance très soutenu depuis 2009.

Graphique 20: Evolution des montants de redressements depuis 2006



Réduction de la mise en cause des donneurs d'ordre

Rappel méthodologique : dans cette partie du questionnaire, les variables souffrent d'une certaine fragilité statistique dans le sens où aucune des variables n'est corrélée à une autre ce qui ne permet ni comparaison ni redressement de cohérence. Leur qualité dépend donc directement de la qualité du remplissage du questionnaire. Cette année, la qualité de ces données souffre de la qualité de recouvrement de la statistique, moindre comparée à l'année précédente.

Le plus souvent, les infractions relevées lors des contrôles donnent lieu à des régularisations et/ou des observations. Les lettres d'observation sont adressées aux employeurs quand les infractions constatées ne sont pas suffisamment caractérisées ou bien que l'intentionnalité de la fraude n'est pas démontrée. Il s'agit alors du rappel de la loi (suivi la plupart du temps d'une contre-visite pour vérifier la mise en conformité de la situation dénoncée).

En 2013, le nombre d'observations est de 12 483 soit une hausse de 4% par rapport à 2012 et le nombre de salariés dont la situation aurait été régularisée de 7 750. Le nombre de donneurs d'ordre mis en cause s'établit à 240 (221 donneurs d'ordre mis en cause en 2009, 303 en 2010, 254 en 2011 et 296 en 2012). 60% des mises en cause se font dans le secteur du BTP (47% en 2012), 13% dans l'agriculture (20% en 2012) et 5% dans les HCR (12% en 2012). Le nombre de signalements par article 40 se situe à 130 (161 en 2012).

Annexes

Annexe 1 : Méthodologie

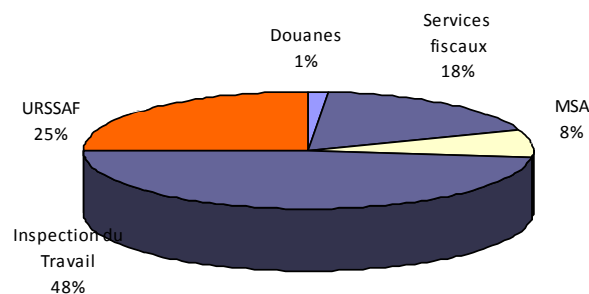
Taux de réponse

Les statistiques du bilan d'action en 2013 transcrivent l'activité des corps de contrôle habilités (hors Police et Gendarmerie) dans les secteurs prioritaires, tels qu'établis par le plan national d'action 2010/2011. Les taux de réponse à l'enquête par corps de contrôle sont dégradés comparés à 2012 où les taux de réponses étaient égaux ou proches de 100%. Cette année, première année de la mise en œuvre du PNLTI 2013-2015, les taux de réponse à l'enquête se situent entre 90% et 100%. Un redressement des données a donc été effectué.

Cette évolution des taux de réponse ne signifie pas pour autant que l'implication des services de contrôles a été moindre. Elle peut être le reflet d'un changement des priorités dans la lutte contre de travail illégal telles qu'elles ont été établies dans le nouveau plan 2013/2015, qui cible avant tout les types de fraudes, et notamment les fraudes complexes, plus que les secteurs dans lesquelles elles sont constatées⁸. Elle est également à mettre en parallèle, en ce qui concerne l'inspection du travail, avec la réorganisation des services, liée à la réforme de l'inspection du travail.

Conformément aux années précédentes, il reste nécessaire d'interpréter le niveau quantitatif des contributions respectives des corps de contrôle en tenant compte des objectifs qui leur sont assignés, de leurs compétences juridiques, institutionnelles et de leurs moyens financiers et humains.

Répartition des contrôles par corps de contrôle en 2013 (en %)



⁸ la lutte contre toutes les formes de travail dissimulé, la lutte contre les fraudes au détachement dans le cadre des prestations de service internationales, le contrôle des opérations de sous-traitance en cascade, le contrôle et la sanction des recours aux faux statuts, la sanction du recours à des étrangers sans titre de travail.

Les difficultés liées à l'organisation de l'enquête

Comme en 2012, des difficultés liées à l'organisation de cette enquête subsistent :

A/ Les administrations automatisent de plus en plus le recueil de ces statistiques à partir de leur système d'information. Chacune d'elles ayant des concepts et agrégats qui leur sont utiles pour leurs missions propres, ces agrégats ne sont pas forcément homogènes entre eux :

- les systèmes d'information ne permettent pas toujours d'identifier les contrôles effectués pour la lutte contre le travail illégal, surtout quand ceux-ci ne donnent pas lieu à constat d'infraction. Cette difficulté du recueil des données est vérifiée particulièrement pour l'inspection fiscale ;
- l'indicateur demandé dans l'enquête porte sur les entreprises contrôlées qui se distingue du concept d'intervention utilisé dans le système d'information interne de l'inspection du travail qui peut se lire soit comme un déplacement sur un lieu (par exemple, la visite d'un chantier ayant deux entreprises peut s'inscrire comme une intervention) soit comme deux établissements contrôlés.
- la variable concernant le nombre d'entreprises en infraction se définit dans certains cas comme le nombre d'entreprises pour lesquelles un procès-verbal transmis au parquet a été dressé alors que dans d'autres sont considérées en infraction les entreprises pour lesquelles une ou plusieurs observations ont été faites. Ces différents concepts créent une distorsion sur le nombre d'entreprises considérées en infraction et a, par conséquent, un impact sur le calcul du taux d'entreprises contrôlées en infraction.
- à l'indicateur sur le nombre total d'entreprises contrôlées dans le cadre du Codaf se substitue celui de contrôle effectué en opération conjointe (i.e. au moins deux administrations présentes lors du contrôle). Outre la définition plus large de l'indicateur, chaque administration compte le nombre de contrôles qu'elle a effectués ce qui peut engendrer des doubles comptes et majorer, de facto, le poids des contrôles dans le cadre du Codaf par rapport au total des contrôles effectués. Des redressements sont effectués pour minimiser ce doublon.

B/ Ce bilan n'inclut pas de données provenant de la Police et de la Gendarmerie car les contrôles sans constat de fraude ne sont statistiquement pas comptabilisés. Selon le bilan de la verbalisation, ces deux administrations sont des acteurs majeurs de la lutte contre le travail illégal. Par ailleurs, la non prise en compte de l'activité de contrôle des forces de l'ordre permet de réduire l'impact des doubles comptes pour les opérations conjointes.

Enfin, les données statistiques recueillies dans cette enquête concernent des données d'activité des agents de contrôle, mêlant délinquance observée et délinquance recherchée. Aussi, le taux d'infraction des entreprises contrôlées (et son évolution) traduit à la fois un niveau de fraude et la pertinence de ciblage des contrôles sans que l'on puisse distinguer dans ces deux facteurs quel est le plus impactant.

Liste des tableaux et des graphes

Tableaux

Tableau 1 : Répartition des entreprises contrôlées en 2013 (en nb et en %)	7
Tableau 2 : Répartition des contrôles hors et dans le cadre du comité entre 2004 et 2013	7
Tableau 3 : Les entreprises contrôlées de nationalité étrangère	10
Tableau 4 : Nombre d'entreprises en infraction, entre 2010 et 2013	12
Tableau 5 : Structure des types d'infraction de 2007 à 2013 (%)	14
Tableau 6 : Evolution du montant des redressements depuis 2010 (en euros)	23

Graphes

Graphe 1 : Nombre d'entreprises contrôlées entre 2004 et 2013	5
Graphe 2 : Répartition sectorielle des contrôles dans les secteurs prioritaires (%)	6
Graphe 3 : Répartition sectorielle des opérations conjointes (%)	8
Graphe 4 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % dans l'agriculture entre 2005 et 2013	15
Graphe 5 : Structure des infractions en 2013 dans le secteur agricole (%)	15
Graphe 6 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % du BTP, entre 2005 et 2013	16
Graphe 7 : Structure des infractions en 2013 dans le secteur du BTP (%)	16
Graphe 8 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % de la sécurité privée entre 2006/2013	17
Graphe 9 : Structure des infractions en 2013 dans la sécurité privée (%)	17
Graphe 10 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % les services du nettoyage	18
Graphe 11 : Structure des infractions en 2013 dans le secteur du nettoyage (%)	18
Graphe 12 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % des HCR, entre 2005 et 2013	19
Graphe 13 : Structure des types d'infraction en 2013 dans le secteur des HCR (%)	19
Graphe 14 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % des spectacles entre 2005 et 2013	20
Graphe 15 : Structure des types d'inf. en 2013 dans le secteur des spectacles (%)	20
Graphe 16 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % du spectacle vivant	21
Graphe 17 : Structure des types d'infraction en 2013 dans le spectacle vivant (%)	21
Graphe 18 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % du spectacle enregistré	22
Graphe 19 : Structure des types d'infraction en 2013 dans le secteur du spectacle enregistré (%)	22
Graphe 20 : Evolution des montants de redressements depuis 2006	23